

## COMMUNE DE CHESEAUX

---

### RAPPORT DE LA COMMISSION AD'HOC SUR LE PRÉAVIS 45/2025

|  |
|--|
| <p style="text-align: center;"><b>Demande de crédit pour la réfection du bâtiment sportif<br/>de Derrière la Ville 5</b></p> |
|--|

Au Conseil communal de Cheseaux,

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude de ce préavis est composée des membres suivants :

Président : Guggenbühl Hans-Peter  
Rapporteuse : Schoenholzer Caroline  
Membres : Imgrüt Urs  
          Michel Eric  
          Vaney Patrick

La commission s'est réunie le lundi 7 avril 2025 à 20h30, à la salle de conférence, de la Maison de commune, en présence de notre Syndic M. Etienne Fleury et de la Municipale Mme Jacqueline Dieperink, en plus des 5 membres de la commission de finances.

La commission remercie La Municipalité pour leur présence, leurs explications détaillées et les réponses données aux questions des participants.

La commission a délibéré et préparé ce rapport dont la mise au point s'est effectuée par échanges de courriels.

Suite à l'étude de ce préavis no 45/2025, les commissaires tiennent à souligner la qualité du travail effectué sur ce dossier.

### **Introduction**

Le bâtiment sportif de Derrière la Ville 5, dont les bâtiments avec les deux salles sportives, (DLV5) doit faire l'objet de rénovations urgentes afin de rester pleinement opérationnel. Les gradins ainsi que les portes des locaux à engins sont défectueux et ne peuvent plus être entretenus par l'entreprise Alder + Eisenhut en raison de leur vétusté. Les luminaires actuels ne sont plus disponibles sur le marché.

Ces travaux ont été prévus dans le plan d'investissement 2021–2026 pour un montant de CHF 250'000.–.

Dans un souci de répondre aux exigences de sécurité, de fonctionnalité et aux normes en vigueur, des interventions doivent être faites sur les voies d'évacuations et d'accès. Ces travaux supplémentaires n'étaient pas prévus dans le plan d'investissement.

## Observations de la Commission

- Les travaux de rénovation DLV 5 sont répartis en deux phases.  
Une première phase avec les éléments urgents pour garantir l'utilisation de la salle aux élèves et aux sociétés locales.  
Une deuxième phase dédiée à des travaux d'assainissement de plus grande envergure. Elle fera l'objet d'un autre préavis. La commission encourage la Municipalité à ne pas tarder à lancer la deuxième phase, afin de pouvoir bénéficier de subsides cantonaux. La direction des travaux de la première phase sera assurée en interne.
- Le montant actuel des travaux a fait l'objet d'une offre budgétaire.
- Il a été souligné l'importance de vérifier la conformité aux normes spécifiques applicables aux salles pouvant accueillir plus de 300 personnes.
- La rénovation des voies d'évacuation et d'accès concerne les deux bâtiments sportifs. Nous saluons le choix de la Municipalité de garantir un haut niveau de sécurité pour les bâtiments scolaires, ainsi que la cohérence de maintenir un système d'accès similaire à celui utilisé dans les autres bâtiments communaux.
- La question de l'intégration d'une fonction de secours dans les nouveaux luminaires, afin de sécuriser les chemins de fuite, a été soulevée. La Municipalité en a pris note.
- La question de l'économie d'énergie potentielle liée au passage à la technologie LED a été posée, mais aucun calcul n'a encore été effectué à ce sujet.
- Les nouvelles portes des locaux à engins seront similaires à celles de Loÿs de Cheseaux.
- Les gradins mobiles étant fréquemment utilisés, notamment à chaque match du VBC, il est important qu'ils soient remplacés.
- Le planning des travaux de la première phase n'est pas encore finalisé, mais il tiendra compte des besoins du VBC et visera à tirer pleinement parti des périodes de vacances scolaires. Il a été évoqué une répartition des interventions sur une durée d'environ une année.

## Conclusion

Au vu du préavis présenté et des éléments qui précèdent, c'est à l'unanimité que la Commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 45/2025, soit :

- D'adopter le préavis 45/2025 tel qu'il est proposé et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 790'000.- pour la réfection du bâtiment sportif de Derrière la Ville 5.
- D'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.
- De donner décharge à la Commission de son mandat.

Cheseaux, le 15 avril 2025

## Les membres de la Commission

### Président

Hans-Peter Guggenbühl



### Rapporteuse

Caroline Schoenholzer



### Membres

Eric Michel

Urs Imgrüt

Patrick Vaney